

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026
DN/NC

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260507-2026_080-DE



Objet : Modification des représentants de la commune au sein de la Commissions paritaire de marché

N° : DCM_2026/080

PUBLIÉE LE : 12/05/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 04 mai à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anne LUDMANN, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Gérald CAHU, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Jérémy ROLAND donne pouvoir à Anne LUDMANN
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Wendy MOALA

ÉTAIT ABSENT : Jean-Pierre BALAINE

Conseillers en exercice : Présents : 26 - Pouvoirs : 2 - Absent : 1 - Votants : 28

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 02/04/2026 de constitution des commission paritaire de marché ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN le 03 avril 2026 ;

Considérant que Monsieur Gérald CAHU, suivant sur la liste de Monsieur VAUTRIN a été consulté et a transmis son accord pour siéger au sein du Conseil municipal du 4 mai 2026 ;

Il convient, cependant d'assurer la continuité des travaux de ladite commission et de ce fait il est proposé à Monsieur Gérald CAHU de siéger à la commission paritaire de marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Gérald CAHU, conseillère municipale, en qualité de membre de la commission paritaire de marché, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN ;
- **PRÉCISE** que les présentes modifications prennent effet à compter de ce jour, voir tableau ci-dessous.

COMMISSION PARITAIRE DU MARCHÉ
Christelle VIERRE
Christelle FRANCHOT
Christel METZ
Laurent HAZART
Ozdem DOGAN
Gérald CAHU

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire,
Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.